

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de créer une commission de délégation de service public,

CONSIDERANT que les membres de cette commission sont élus au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que les membres du Conseil municipal ont décidé, par un vote unanime, de ne pas procéder au scrutin secret,

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée du Maire ou de son représentant ainsi que de 5 membres titulaires du Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'élire, selon les mêmes modalités précitées, des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDERANT l'appel à candidature réalisé par Madame le Maire,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Madame le Maire, tête de liste « Landivisiau avec vous et pour vous »,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Monsieur KERRIEN, tête de liste « Union citoyenne pour Landivisiau »,

CONSIDERANT la liste de candidats communiquée par Madame BLEAS, tête de liste « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

CONSIDERANT le calcul de la proportionnelle au plus fort reste ci-annexé et réalisé lors de la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ELIT les membres suivants pour siéger à la commission de délégation de service public :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Laurence CLAISSE, Présidente de droit	
Jean-Luc MICHEL	Yvan MORRY
Louis SALIOU	Yvon BALANANT
Nadine LE BERRE	Yvon LE BRAS
Roger DERRIEN	Sébastien JEZEQUEL
Corinne LAIZET	Louis POULIOUEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal. 029-212901052-20140417-2014414-DE

Fait à Landivisiau, le 17 avril 2014
Le Maire,
Laurence CLAISSE

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 28/04/2014
 Publication : 24/04/2014

Pour l'autorité Compétente" par délégation




Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le 28/04/2014
 Et de la publication, le 24/04/2014
 Fait à Landivisiau, le 17/04/2014
 Le Directeur Général des Services
 Pascal NANTEL

Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Nombre de sièges à pourvoir	5
Votant	29
Abstention	
Nul	
Exprimé	29

Quotient électoral	5,80
<i>(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)</i>	

Landivisiau avec vous et pour vous	21
Union citoyenne pour Landivisiau	6
Ensemble et autrement pour Landivisiau	2

Répartition des sièges à pourvoir
<i>(nombre de voix obtenues / quotient électoral, arrondi à l'entier inférieur)</i>

Landivisiau avec vous et pour vous	3,62	3
Union citoyenne pour Landivisiau	1,03	1
Ensemble et autrement pour Landivisiau	0	

Répartition au plus fort reste
<i>(nombre de voix obtenues - {nombre de sièges obtenus x quotient électoral})</i>

Landivisiau avec vous et pour vous	3,60	1
Union citoyenne pour Landivisiau	0,20	
Ensemble et autrement pour Landivisiau	2,00	

Répartition finale	
Landivisiau avec vous et pour vous	4
Union citoyenne pour Landivisiau	1
Ensemble et autrement pour Landivisiau	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20140417-2014414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014
Publication : 24/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

